

**AVIS D'APPEL À PROJET
POUR LA TENUE DE STANDS ALIMENTAIRES OU DE FOOD TRUCKS
LORS DE LA JOURNÉE DE LA « FAITES DE L'ENVIRONNEMENT »**

1) OBJET DU PRESENT AVIS

La commune de Maisons-Alfort lance un appel à projet destiné aux restaurateurs ou commerçants engagés dans une démarche écologique et durable, pour assurer la tenue de deux stands alimentaires ou food trucks dans le cadre de la journée de la Faites de l'Environnement, organisée le samedi 19 septembre 2026.

Les professionnels sélectionnés proposeront une offre de restauration conviviale, responsable et en cohérence avec les enjeux environnementaux, notamment en termes de choix des produits, gestion des déchets, emballages durables, etc.

2) CARACTERISTIQUES DE L'EVENEMENT

- **Date** : Samedi 19 septembre 2026
- **Lieu** : Île du Moulin Brûlé
- **Horaires** : De 13h à 18h
- **Public attendu** : Grand public, familles, enfants, acteurs associatifs et institutionnels

3) TYPE D'OFFRE

Les propositions alimentaires devront :

- Mettre en avant une cuisine de qualité, conviviale et accessible, avec une préférence pour des produits :
 - bio, de saison et locaux
 - végétariens / végétaliens
 - issus du commerce équitable
- Proposer des boissons sans alcool (jus, limonades, cafés, thés etc.)
- Éviter le plastique à usage unique (préférer la vaisselle compostable, recyclable ou réutilisable)
- Réduire les déchets et favoriser le tri sélectif

Les deux stands sélectionnés devront offrir une offre complémentaire : un stand proposera des aliments sucrés et un autre des aliments salés. Il est donc judicieux d'éviter une proposition mêlant sucré et salé.

4) DUREE ET HORAIRES DE L'EVENEMENT

Les stands de restauration ou food trucks devront être tenus et les ventes assurées le 19 septembre 2026 de 13h à 18h.

Une période avant le démarrage de la journée et une autre après la fin de l'évènement seront prévues pour l'installation et le retrait des structures

5) LOGISTIQUE

L'installation, le transport, la mise en place et le rangement du matériel seront à la charge du prestataire.

L'accès à l'électricité pourra être assuré par la Ville dans la limite des possibilités techniques (préciser besoin en kW dans le dossier.)

6) REDEVANCE

Compte tenu du caractère ponctuel de l'occupation, limitée à la durée de la manifestation, et de sa contribution à l'animation et à l'attractivité de l'évènement communal, la commune a décidé, à titre exceptionnel, de ne pas assujettir cette autorisation d'occupation du domaine public au versement d'une redevance qui est estimée à 8 euros.

7) PRESENTATION DES CANDIDATS ET DES OFFRES

Les candidatures et les propositions sont à envoyer par mail à ville@maisons-alfort.fr avec la référence en objet « AVIS D'APPEL À PROJET POUR LA TENUE DE STANDS ALIMENTAIRES OU DE FOOD TRUCKS LORS DE LA JOURNÉE DE LA « FAITES DE L'ENVIRONNEMENT » » à la date de remise fixée ci-dessous.

OU

A déposer à l'accueil de l'hôtel de Ville sous enveloppe cachetée avec la mention : « AVIS D'APPEL À PROJET POUR LA TENUE DE STANDS ALIMENTAIRES OU DE FOOD TRUCKS LORS DE LA JOURNÉE DE LA « FAITES DE L'ENVIRONNEMENT » »

Date limite de remise des propositions : le 21 Juillet à 23h59. Les dossiers reçus en mairie après cette date ne pourront être acceptés. Il est rappelé que c'est la date de réception et non d'expédition des propositions qui est prise en compte.

Les éléments ci-dessous sont à produire dans le cadre de la réponse à l'appel à projet.

1. Un courrier de présentation de la structure : Nom de la personne morale ou physique, adresse, numéro de téléphone, courriel, type d'activité exercé.

2. Un mémoire technique d'exploitation.

Ce mémoire comporte obligatoirement les items suivants et dans le même ordre de présentation :

- Description de l'offre culinaire proposée (plats, boissons, spécialités) et des tarifs associés,
- Engagements environnementaux concrets (emballages, produits, gestion des déchets, énergie...),
- Moyens humains et logistiques mobilisés ainsi que les besoins électriques souhaités,
- Liste des équipements utilisés (camion, stand, frigos, etc...),
- Propositions d'animations ou d'initiatives pédagogiques éventuelles (ateliers, dégustations, sensibilisation)

8) CRITERES DE JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Pour retenir deux candidats la Ville de Maisons-Alfort analysera les propositions reçues selon les critères suivants :

Critères de sélection	Pondération
Cohérence de l'offre avec les valeurs environnementales de l'événement	50%
Originalité et qualité de l'offre culinaire	25%
Tarifs proposés	15%
Capacités logistiques et respect des normes d'hygiène et de sécurité	10%

Soucieuse de promouvoir un mode de vie durable, la commune de Maisons-Alfort attend des candidats qu'ils soient de véritables partenaires engagés, capables de proposer une expérience culinaire gourmande et responsable.

Il est précisé ici que les deux projets retenus auront une valeur contractuelle. A ce titre les propositions faites et validées par la Ville seront réputées être celles à mettre en œuvre.